



## Accompagnement des aidants

### Enjeux

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, vient de modifier le congé de soutien familial. Dénommé désormais congé de proche aidant, d'une durée de trois mois, renouvelable, il permet, à partir du 1er janvier 2017, à tous les collaborateurs disposant d'un an d'ancienneté de s'occuper à plein temps d'un parent dépendant, d'un enfant handicapé ou d'un conjoint atteint d'une maladie grave.

Les salariés aidants représentent un actif sur six – un sur cinq, même, pour les plus de 50 ans –, et leur nombre progresse régulièrement. Ils représenteront un salarié sur quatre d'ici à dix ans, selon les prévisions du groupe de protection sociale Malakoff Médéric (« Santé et bien-être au travail », avril 2016).

Les conséquences pour l'entreprise peuvent être considérables. Les responsables des ressources humaines constatent que les aidants sont à la fois plus absents et plus stressés que la moyenne des salariés. Ainsi, 79 % des salariés aidants déclarent avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et rôle d'aidant. Des solutions leur sont proposées comme le télétravail.

### Télétravail et horaires aménagés

Des accords d'entreprise innovants recherchent les voies et moyens d'accompagner leurs collaborateurs : 35 % de salariés aidants qui se déclarent auprès de leur employeur bénéficient davantage que les autres du télétravail et des horaires aménagés. Cela s'inscrit dans les projets de qualité de vie au travail.

- ✓ Il élargit le périmètre des bénéficiaires. La notion de « proche » recouvre également une personne âgée ou handicapée avec laquelle l'aidant réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables. Mais le congé n'est pas rémunéré. Il ne permet donc pas au salarié de faire face à ses échéances financières.

### L'initiative des entreprises

Les entreprises commencent à structurer leurs démarches pour aider les salariés en difficulté. Elles s'investissent progressivement au sein d'actions touchant différents domaines tels que :

- L'organisation du temps de travail (télétravail, flexibilité horaires, dons de jours),
- Le conseil personnalisé (plateformes téléphoniques ou numériques),
- La sensibilisation et la formation des salariés et du management.

### Public : Les RH, les salariés aidants

**Pré requis :** être concerné par la situation d'aide d'une personne de sa famille malade ou une personne âgée ; ou être en charge de l'application d'un accord d'entreprise ou du déploiement du projet.



## Les modes d'accompagnement

La méthode repose sur des faits et événements produits dans le cadre de notre vie professionnelle ou non et de la sélection de nos orientations de vie future.

## Les fondamentaux de la méthode :

- ✓ 3 principes fondateurs : confidentialité, Bienveillance et « Parler vrai » et franchement
- ✓ Une des conditions préalables : Le volontariat

Une méthode en 6 temps centrée sur des situations vécues proposées par les participants librement ;

- ✓ Des groupes de 6/8 personnes
- ✓ Un climat de confiance et de convivialité

*La durée : séance de 3 heures ; 2 séances peuvent se réaliser sur 2 demi-journées.*

3 semaines à un mois entre chaque séquence selon les disponibilités de chacun

## Les séquences

3 rôles sont définis à chaque séquence : facilitateur, client et consultant.

**1er temps** : Objectif : faire émerger les préoccupations : Proposition des situations par les membres du groupe ; Sélection d'une ou deux situations urgentes ou consensuelles

**2eme temps** : exposé de la situation retenue

**3ème temps** : clarification de la description de la situation : Présentation des faits le plus précis possible

**4eme temps** : synthèse de la demande d'appui au groupe sur la situation analysée sous forme de contrat

**5eme temps** : Retour d'expériences : Echange de points de vue, hypothèses conseils avisés et bienveillants

**6eme temps** : synthèse et propositions d'actions

**7eme temps** : Débriefing et mise en commun du vécu et des enseignements transverses à la séance ; Créer un Trait d'union

*A l'issue de la formation, les participants seront à même de :*

- Echanger des expériences entre aidants ;
- Appréhender les types de soutiens existants
- Bâtir un mode de vie conciliant vie professionnelle et vie personnelle

**Evaluation à chaud sur la base d'une grille ; Suivi des situations à 6 mois**

**Frais pédagogiques pour un groupe de – a 8 personnes : 1500€**